

Conseil d'école du mardi 15 octobre 2019

Personnes présentes :

Les enseignants : Mmes Thébaud, Bohé, Gainza, Mathé, Chassé et Mr Joncour.

Les ATSEM : Mmes Fourcade, Valin, Blot, Reinhard, Trichet, Renault, De Sousa

Les représentants des parents d'élèves : Mrs Barbosa et Renoux, Mmes Arnoux-Rat, Aubry, Couton, Lecomte, Blondeau

Mr Drapeau Maire de la commune, Mmes Rouché et Gervais adjointes aux affaires scolaires.

DDEN : Mr Trouniac

Personnes excusées : Mr Florentin IEN, Mr Ingremeau

L'école et son fonctionnement

- Présentation des nouveaux enseignants: Mme Bohé et Mr Joncour en classe de MS et Mme Chassé en classe de PS.

- Les élections : la liste de l'ARPE a été élue à 62,69%, ce qui montre une bonne participation des parents. Mais sur 319 inscrits, 200 ont voté et parmi ces 200, il y avait 41 bulletins nuls. Nous devons donc mieux communiquer sur la technique de vote. Il faudra également faire plus de rappel aux parents. Les parents d'élèves précisent qu'ils ont observé un même taux de participation à l'école élémentaire.

- Les effectifs : 167 élèves 6 classes à cours simple, les effectifs sont équilibrés, mais chargés en MS et GS : 25/25 en PS, 30/29 en MS et 29/29 en GS.

Nous nous posons la question des dérogations, car 3 enfants en moyenne par classe sont hors commune.

Quels sont les critères d'obtention d'une dérogation ?

Les critères de dérogations retenus par la mairie dépendent d'une réglementation écrite sur un document qui sera communiqué à l'école prochainement.

Mme Rouché ajoute que la mairie équilibre le nombre d'élèves. 5 sont partis à l'école Beauregard.

Mme Thébaud précise qu'il faut faire attention, car il y a des arrivées d'élèves en cours d'année, dans les différentes classes, qui accroissent les effectifs et les difficultés d'enseignement.

- Remplacement des ATSEM :

En septembre nous avons appris que les ATSEM ne seraient remplacées qu'au bout d'une semaine d'arrêt. Mme Gainza a prévenu par le biais de Mme Rouché qu'au niveau de la sécurité dans les classes cela nous interroge énormément. En effet, Mme Thébaud était seule pendant 1 jour et demi avec 29 élèves de MS (comment faire pour les toilettes, les soins,).

Si la mairie souhaite s'aligner sur d'autres écoles, il faut savoir si les effectifs de ces écoles sont équivalents et combien d'écoles sont sur ces communes.

Les années passées les ATSEM étaient remplacées au plus vite. De plus, il y a une remplaçante performante qui est disponible en général.

Mr Drapeau répond en disant qu'il aimerait bien au préalable connaître les motifs d'absence car celui de l'une d'entre elle lui a semblé inacceptable.

Mme Gervais ajoute que la mise en place prochaine de « la charte des ATSEM » devrait permettre de régler les problèmes des non-remplacements, ainsi qu'une meilleure compréhension des difficultés de part et d'autre.

Mr Le maire comprend les difficultés des enseignants et conclut en disant que les ATSEM seront finalement remplacées.

- Les récréations en deux temps : une classe de MS et deux classes de GS, puis 2 classes de PS et une classe de MS. Cette organisation permet de la souplesse pour l'occupation des salles de motricité.

- La collation (fruits bio offerts par la mairie) chaque jour.

- Comme les années passées la mairie offre un petit déjeuner aux enfants afin de les sensibiliser à l'importance de ce repas. Cela se déroulera le mardi 12 novembre pour les GS, le jeudi 14 novembre pour les MS et le vendredi 15 novembre pour les PS dès 9h. Il y aura une information aux familles.

Le RASED

Anne Florentin (maîtresse E), apporte une aide pédagogique, notamment en dernière période de grande-section.

Véronique Godinet (psychologue scolaire), intervient dans tous les niveaux.

Le travail avec la maîtresse E s'effectue sur le temps scolaire, en petit groupe, les parents sont informés et doivent donner leur accord pour entamer une prise en charge. Les enseignants mais aussi les parents peuvent contacter le RASED.

Mme Gainza demande si l'ARPE peut communiquer les coordonnées du RASED aux parents d'élèves. Mme Aubry répond favorablement.

Organisation pédagogique de l'école.

Le règlement intérieur

Nous souhaitons apporter une modification en rajoutant un article qui stipule que le vote pour les élections des parents d'élèves aura lieu uniquement par correspondance. (Article 9)

De plus, une question des parents est en lien avec le règlement sur la possibilité de déposer ou de récupérer son enfant au moment des récréations lorsqu'un rendez-vous médical hebdomadaire ou exceptionnel est prévu ?

Nous allons rajouter sur le règlement au niveau de la vie scolaire: une tolérance est accordée aux enfants ayant des rendez-vous hebdomadaires, ils pourront être déposés ou récupérés lors des temps de récréations.

Un document spécifique sera alors signé entre l'enseignant et les parents.

Vote pour approbation.

Règlement approuvé à l'unanimité.

Sécurité

Exercice évacuation incendie le 1er octobre 2019 : l'exercice s'est bien déroulé.

Exercice PPMS AI le 7/10/19. Nous donnons l'alerte via les ordinateurs de classe, nous attendons le matériel pour équiper la salle rouge, le restaurant scolaire, la bibliothèque.

Plusieurs dysfonctionnements dans le signal d'alerte par les ordinateurs dans les classes, selon le lieu de lancement d'alerte (bureau ou classe de GS2).

Des problèmes de signaux sonores et ou lumineux sont observés.

L'exercice de PPMS est validé par le CE.

Deux questions sont posées :

L'installation d'un logiciel identique sur les ordinateurs de chaque classe pour l'alerte risques majeurs est-elle possible ? Cela éviterait à la personne qui donne l'alerte de s'exposer aux éventuels dangers. Mr Terroni (policier municipal) a posé la question au concepteur du logiciel. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Mme Rouché répond que Mr Terroni attend toujours le devis.

Demain mercredi 16/10 l'équipe de la mairie va réaliser les essais complets pour les alertes.

Mme Gainza demande si le concepteur peut prévoir un signal de fin d'alerte et des tablettes pour les salles de motricité et la cantine.

Ces deux questions ont déjà été soulevées au CE du 13 juin 2019 et n'ont pas reçu de réponse.

Le budget

Mme Thébaud et Mme Mathé ont en charge la coopérative scolaire. A ce jour, nous avons un solde créditeur de 4156,75 euros.

110 familles sur 168 ont participé à la coopérative scolaire cette année.

Les photos de classe ont été prises le 23 septembre, les commandes sont prises jusqu'au 7 novembre.

L'équipe enseignante note un retour positif des parents sur les photos.

L'opération Jus de pomme va être lancée par l'ARPE prochainement.

Projet d'école.

Commun aux 2 écoles du groupe scolaire. L'accent est mis sur le langage et la connaissance d'un patrimoine culturel commun à travers la connaissance approfondie de contes traditionnels.

Une sorte de cahier culturel, recueil des contes étudiés, est élaboré dans chaque classe et suivra les enfants au cours de leur scolarité. Il a été transmis à l'école élémentaire à la rentrée. Nous en élaborons 2 par classe.

Projets de classe

L'aide aux projets allouée par la mairie et l'ARPE a permis la réalisation de beaux projets sur l'année scolaire 2018/2019. Cette année encore l'équipe a de nombreux projets :

Les classes de PS et de MS ont déjà assisté à un spectacle « L'envol de la fourmi », ce spectacle nous a été proposé par le service culturel de la mairie.

Les classes de GS et MS vont à la Coursive ce jeudi voir un film « Loups tendres et loufoques » en lien avec les contes (projets d'école).

- PS1 et PS2 : Visite au muséum d'histoires naturelles en période 3
- Visite au château de St Jean d'Angle en période 5
- PS1 : visite chèvrerie
- PS2 : projet plantation + serres municipales et visite médiathèque

- MS : En septembre initiation au tennis, visite au muséum d'histoire naturelle, visite du marché central de La Rochelle
- Voyage lecture avec la bibliothèque
- Visite des serres municipales
- Visite de l'asinerie

GS : Dans le cadre de la liaison GS-CP les classes vont effectuer des échanges en fin d'année.

- Animation sur les pictogrammes des produits dangereux.
- Participation au festival du film à la Coursive de La Rochelle
- Projet avec une architecte sur la notion d'espace.
- Sortie au parc de la mairie ou de la Tourtillère
- En septembre initiation au Tennis
- Visite expo médiathèque
- Sorties de proximité
- Repas au restaurant scolaire de l'école élémentaire en fin d'année
- Sortie à la maison du poney de Dompierre/mer (4 séances) en fin d'année en cours de validation avec l'inspection
- Un échange (lecture) avec la classe de CM1

Remerciements à la mairie et à l'ARPE pour les subventions.

Proposition de Mme Mathé pour l'achat d'un tapis « cabane » en lien avec l'animation faite par l'architecte.

Les travaux

Merci pour la révision des vélos qui a été faite cet été.

Les étagères posées dans la classe de Mme Chassé.

Changement de la porte de la salle bleue.

Un arbre de la cour a été abattu.

Nous attendons les rideaux occultants dans la bibliothèque et les vitres de la salle rouge sont à occulter, cela est demandé depuis plusieurs années.

Mme Gervais propose qu'ils soient budgétisés pour 2020, ainsi que les rideaux pour le dortoir de la classe PS1.

Au niveau d'internet, il y a eu de nombreux dysfonctionnements, nous avons réalisé la rentrée sans accès à internet. Il y a de nombreuses coupures.

Il faudrait envisager l'installation d'une box pour l'école maternelle.

Certaines installations informatiques sont à améliorer notamment dans la classe de Mme Mathé et de Mme Bohé et Mr Joncour.

Mr Drapeau dit qu'il va s'y intéresser.

Mme Rouché propose que l'animateur « Tice » éducation nationale et Arnaud Nevers fassent le tour des classes et pointent ensemble ce qui ne va pas.

Questions diverses :

1 / Est-il possible de déposer ou de récupérer son enfant au moment des récréations lorsqu'un rendez-vous médical hebdomadaire (orthophoniste par exemple) ou exceptionnel est prévu ? La règle est-elle alors la même qu'en élémentaire ?

(déjà répondu au niveau du règlement scolaire)

2 / Les APC ont-ils commencés?Quelles organisations/objectifs ont été choisis ?

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont d'une durée de 36 heures, ce qui correspond à une heure par semaine.

Les APC ont lieu le mardi et jeudi matin de 8h00 à 8h30.

L'accord écrit des parents est indispensable.

Sur chaque période, les élèves concernés ne seront sollicités qu'une fois par semaine.

Les compétences travaillées seront réétudiées à chaque période par les enseignants en fonction des besoins des élèves.

Jusqu'au mois de décembre seuls les élèves de grande-section sont pris en petits groupes pour travailler la connaissance des lettres et le graphisme, toujours sous forme de jeux.
Les MS seront pris à partir de janvier pour travailler le langage oral.

Pour la mairie :

1 / Pourquoi n'y a-t-il pas eu de service minimum d'accueil sur le temps de la pause méridienne le 24 septembre, le jour de la grève ? De nombreuses familles se sont retrouvées dans l'embarras, quelle autre organisation serait possible pour les prochaines fois ?

Mme Rouché explique que l'obligation du service minimum n'existe pas entre 12h et 14h. Elle n'existe que pour les heures d'école.

Tout le personnel était en grève ce jour-là. La mairie ne pouvait réquisitionner personne.

2 / Comment envisager le renouvellement du parc de vélos qui commence à s'user pour « étaler » la dépense ? Un co-financement mairie-ARPE est-il envisageable comme cela avait été évoqué lors de l'acquisition des véhicules ?

Il faut faire un inventaire de ce qu'il faut changer pour réparer les vélos.

Il faudrait prévoir l'achat de 3/4 vélos par an.

L'accord initial était que l'ARPE achète les vélos et la mairie les entretienne.

Prochains conseils d'école : le 17 mars 2020

La séance est levée à 19h30